



# Nouvelles de Chrétienté

*Analyses sur la vie de l'Eglise*

N° 73 – Mars / Avril 2002

## SOMMAIRE

* Editorial.....	2
* Au sujet de Campos <i>Mgr Bernard Fellay</i> .....	2
* L'anaphore d'Adaï et Mari : une application du <i>lex credendi lex orandi</i> .....	5
* L'essence du saint sacrifice de la messe <i>Dr Gühr</i> .....	10
* La réalité de l'Eglise en deux tableaux : ce qui devrait être et ce qui est.....	14
* Réflexion. Et si nous étions tous des terroristes ?.....	16

**Directeur de la publication**  
Abbé Arnaud Séléigny

**Rédacteur**  
Abbé Bernard Lorber  
[dici@easyconnect.fr](mailto:dici@easyconnect.fr)

**Le numéro : 2 €**

Abonnement annuel à  
**Nouvelles de Chrétienté** : 24,- €  
Abonnement de soutien : 45,- €

Abonnement annuel à **DICI** : 60,- €

Paiement par chèque  
à l'ordre de : CIVIROMA.

**Adresse postale**  
DICI-Press  
Etoile du Matin  
F – 57230 EGUELSHARDT  
Fax : 03.87.06.59.09

Fraternité Sacerdotale St-Pie X

Parution mensuelle  
(Ce numéro est  
exceptionnellement bimestriel)  
CPPAP : 0603-G-77598  
Imprimerie Plano-Print



## Éditorial

Ce sont les idées qui mènent le monde. L'adage populaire est toujours une déduction réaliste. Malgré le pouvoir exorbitant de la finance à notre époque, il n'en reste pas moins que nous sommes engagés dans le combat des idées et celui-ci est déterminant. « Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les principautés, contre le souverain de ce monde ténébreux, contre les forces spirituelles du mal... » (Eph. 6,12) voilà à quoi ressemble le champ de bataille. Ce champ de bataille, c'est tout d'abord notre âme, le combat pour la vérité, pour la vertu, le combat pour la vie surnaturelle ; c'est aussi, et surtout, l'Eglise. Si « le poisson pourrit par la tête », notre civilisation chrétienne a été pourrie par les hommes d'Eglise. Et le processus continue. Il nous faut le démasquer, le dénoncer, et prêcher la vérité. Travail pénible que de jouer aux trouble-fête des autorités qui s'illusionnent d'un "renouveau", d'une "nouvelle évangélisation", alors que les faits montrent manifestement l'inverse.

*Nouvelles de Chrétienté* veut continuer ce combat pour la messe et pour l'ensemble de la foi catholique dont elle est le cœur et le résumé le plus parfait.

Si la nouvelle messe, c'est « tout pour l'homme », si la nouvelle messe, c'est l'œcuménisme, le dialogue inter-religieux ; la messe catholique, c'est « tout pour Dieu », tout pour la Vérité ; la messe catholique, c'est synonyme de "conversion des intelligences et des cœurs à Notre Seigneur Jésus-Christ".

Voilà le combat de *Nouvelles de Chrétienté*, sous l'impulsion des supérieurs de la Fraternité sacerdotale St-Pie X.

Dans une guerre, il y a des batailles, des victoires, malheureusement aussi des échecs. Les mois passés ont vu se réaliser l'accord

des prêtres de Campos avec la Rome moderniste. Nous vous livrons ici la position du Supérieur général, suivi de ses prêtres.

Les événements se précipitent, dans un ordre d'importance saisissable souvent qu'à long terme – pour l'actualité religieuse courante, nous vous encourageons à lire *DICI* qui donne une image de l'actualité avec un minimum d'analyse. La réunion d'Assise y est perceptible comme un sommet. Un sommet dans l'apostasie. *DICI* en a parlé et a livré un certain nombre de documents. Nous y reviendrons bientôt dans les colonnes de *Nouvelles de Chrétienté* avec une étude plus approfondie sur ce que le pape Jean-Paul II appelle "la paix". Aujourd'hui, nous vous livrons une étude sur un document étonnant, émanant du *Conseil pontifical pour l'Unité des chrétiens*. Il autorise des catholiques à participer à une eucharistie schismatique, avec un Canon qui ne comporte même pas les paroles de la consécration..., la fameuse *anaphore d'Addai et Mari*.

Mais notre combat ne doit pas se résumer à la dénonciation de l'erreur ; il nous faut connaître, étudier la vérité. C'est pourquoi, nous vous proposons un texte sur l'essence du sacrifice de la messe. Comment le sacrifice se réalise-t-il vraiment au cours de la messe ? Il s'agit d'un texte tiré de ce qui était il y a quelques décennies un "classique", *L'explication sur le saint sacrifice de la messe* du Dr Gihl (traduit de l'allemand) et qui mériterait certainement une réédition.

Lire, se former, c'est une condition vitale pour le soldat du Christ, pour le confirmé qui veut défendre sa foi et son Eglise. A l'ouvrage !



## Au sujet de Campos

### Le mot du Supérieur Général

La conjonction, à quelques jours près, de la reconnaissance de Campos par Rome, que certains pensent être une reconnaissance de la Tradition, et de la journée d'Assise, qui est à l'extrême opposé de la Tradition présente une telle contradiction qu'elle nous oblige à un regard approfondi ; la démolition systématique de tout ce qui est traditionnel dans l'Eglise depuis le concile Vatican II impose une cohérence logique dans l'œuvre entreprise. Avant de saluer la reconnaissance de Campos comme un retour de Rome à la Tradition, nous sommes obligés de nous demander si cet événement ne peut pas aussi, ne doit pas aussi, être inséré dans la logique post-conciliaire : et précisément la journée d'Assise fournit un argument probant en faveur de cette thèse. Si la Rome post-conciliaire est capable de réunir tant de religions, on peut même dire toutes les religions, pour une cause commune religieuse, comment ne pourrait-elle pas aussi trouver une petite place pour la Tradition ?

Faut-il y voir un dilemme pour Rome : résorber le « schisme de la Tradition » en l'acceptant, alors que cette dernière s'est montrée jusqu'ici exclusive et condamnable (et donc accepter qu'elle a raison contre la Rome moderniste) ou continuer dans la ligne des réformes ? Très manifestement, la ligne des réformes est maintenue comme principe intangible et irréversible. Donc la condition que Rome doit poser pour l'acceptation d'un mouvement traditionnel est l'accord de principe du Concile (on peut discuter sur les nuances et certaines conclusions). C'est le pas obligé. C'est l'entrée dans le pluralisme sous apparence de reconnaissance de la part de Rome,



qui est imposé, ce n'est pas le retour de l'Église conciliaire à la Tradition. Le Cardinal Castrillón me reproche cet argument. Ce ne serait pas au nom du pluralisme que Rome désire notre retour, ce n'est pas dans une situation pluraliste que l'on veut nous placer. Et pourtant.

La condition pour réaliser ce nouveau prodige a été exprimée par le Cardinal Castrillón, acteur de l'accord camposien dès avant le début des discussions dans un article de *30 Giorni* d'abord en automne 2000, dans *la Nef* ensuite, finalement à Campos, lors d'une conférence de presse, le 19 janvier 2002. Le théologien de la maison pontificale, le Père Cottier, n'a pas usé d'autre argument d'ailleurs : l'acceptation du Concile est manifestement le point majeur et déterminant (vient ensuite l'acceptation de la nouvelle messe). C'est le principe d'où est partie la révolution dans l'Église, et de fait, tout le reste suit. Devant ce fait, il me semble que nous nous trouvons devant une ambiguïté de plus par

**« C'est l'entrée dans le pluralisme sous apparence de reconnaissance de la part de Rome, qui est imposé, ce n'est pas le retour de l'Église conciliaire à la Tradition. »**

rapport à l'Église conciliaire : lorsque nous disons accepter le Concile avec des restrictions (refuser ce qui est contraire à l'enseignement pérenne, interpréter l'ambigu à la lumière de la Tradition, accepter le toujours enseigné), il semble bien que nous disons tout autre chose que ce qu'en comprennent les romains. Car fondamentalement, nous considérons ce Concile comme la grande catastrophe du XXe siècle, la cause de dommages incalculables faits à l'Église et aux âmes, alors qu'eux y voient le grand miracle du XXe siècle, le bain de jouvence de l'Église.

Tout le reste suit : Le Père Cottier annonce le prochain pas que "l'on" attend de Campos : la concélébration de la nouvelle messe, bien entendu. Et Mgr Perl dit que cela se fera *piano piano*, petit à petit. *Piano piano*, les prêtres et les fidèles de Campos seront réintégrés dans le diocèse et dans "l'Église" postconciliaire. Lui aussi prévoit que cela se fera assez vite, cependant. On ne peut pas attribuer à Mgr Perl ces pensées seulement au nom d'une vengeance pour avoir été tenu à l'écart des négociations ; c'est la pensée dominante de la Rome conciliaire.

Campos ne veut pas le savoir. La réalité se fera bien vite sentir. Très probablement trop tard. Ils pensent encore que de la part de Rome, c'est la reconnaissance de la Tradition. Alors que le contraire vient de se passer. Une partie de la Tradition, un mouvement traditionnel, a accepté, avec quelques réserves, certes, la réalité postconciliaire. Rome estime le pas suffisant. On doit d'ailleurs remarquer que

pour la première fois, on a fait d'un Concile non dogmatique un critère de catholicité déterminant.

Attendons la publication des statuts définitifs de l'Administration apostolique, qui n'ont pas encore été communiqués aux intéressés. Lu la veille du 18 janvier aux prêtres de Campos, le texte a été ramené à Rome pour amélioration. Un mot manquait, seuls la messe et le bréviaires traditionnels étaient prévus, il manquait les sacrements.

En ce qui concerne la nomination de l'évêque de l'Administration, elle est réglée par le droit commun. Pour la nomination des évêques diocésains, le Vatican n'est pas obligé de choisir un prêtre du diocèse. Pour une Administration qui compte 25 prêtres, on peut comprendre facilement que Rome ne veuille s'obliger à une telle limitation. Si le successeur immédiat de Mgr Rangel sera encore choisi parmi les membres de *l'Union sacerdotale Saint Jean Marie Vianney*, ce qui n'est pas certain, ce ne sera que par une "miséricorde" spéciale et diplomatique. A noter aussi que les limites territoriales de cette Administration apostolique personnelle sont très strictes : le diocèse de Campos. Ainsi la réintégration dans le diocèse, chose annoncée par Mgr Perl, ne sera pas difficile.<sup>1</sup>

Nous avouons ne pas comprendre comment, dans la situation que nous vivons, Campos ait pu si légèrement se lancer dans cette aven-





ture sans prendre ou demander aucune mesure protectrice.

On a beau vanter les avantages acquis par la nouvelle structure canonique, le droit à la messe tridentine, par exemple, un évêque traditionnel, aussi, le fait que sur le papier, rien de substantiel n'aurait été galvaudé : la fragilité de l'Administration d'une part, la stabilité de la ligne réformatrice vaticane d'autre part, sont des arguments suffisants pour prédire la chute de Campos malgré toutes les déclarations de meilleure intention. De plus, il faut bien distinguer un manque à la vertu de foi elle-même, d'un défaut dans la confession publique de la foi qui est nécessaire dans certaines circonstances comme l'a si bien rappelé Mgr de Castro Mayer le jour des sacres. Or une prévarication comme celle d'Assise réclame cette confession publique... que nous n'avons pas entendue venant de Campos.

La situation ne retrouverait un intérêt particulier pour nous que si subitement ils se mettaient à résister et en arrivaient à un affrontement avec la Rome moderniste.

+ Bernard Fellay

<sup>1</sup> La version définitive des Statuts de l'Administration vient confirmer l'analyse de Mgr Fellay sur ces deux points : la succession de Mgr Rangel et la limitation territoriale au seul diocèse de Campos. En ce qui concerne la succession, le "droit commun" signifie que le nonce apostolique présente une *terna* à la Congrégation des Évêques, c'est-à-dire qu'il prépare un dossier sur trois prêtres qu'il a retenus et Rome choisira parmi eux – à moins que la Congrégation ne réclame des dossiers supplémentaires. Le nonce peut retenir tout prêtre qu'il trouvera idoine, dans le diocèse ou dans le pays même. Il n'y a donc nulle assurance que le successeur de Mgr Rangel soit un prêtre de l'Association, même si cela reste bien évidemment possible. Quant à la limitation territoriale, elle est également mentionnée dans les Statuts, sans qu'aucune exception ne soit signalée.



Certains objecteront que Mgr Lefebvre lui-même a prononcé cette phrase : « *J'accepte le Concile, interprété à la lumière de la Tradition* ». Il est vrai que Mgr Lefebvre l'a formulée devant le pape Jean-Paul II, en octobre 1978. Notons cependant qu'il ne l'a pas reprise par la suite et qu'elle n'a pas fait l'objet du protocole d'accord du 5 mai 1988. En effet, Mgr Lefebvre s'est rendu compte qu'elle n'avait pas la même signification pour la Rome moderniste que pour nous. La réponse donnée par le Cardinal Ratzinger au « Dubia » sur la liberté religieuse ainsi que les entretiens qu'eut Mgr Lefebvre avec

ledit Cardinal avant les sacres de 1988 le prouvent abondamment : « *Il n'y a plus qu'une seule Eglise, c'est l'Eglise de Vatican II. Vatican II représente la Tradition.* » (Paroles du Cardinal Ratzinger, citées par Mgr Lefebvre dans la conférence de presse du 15 juin 1988). Il est donc dangereux de citer Jean-Paul II en ce domaine, et vouloir épouser ses propos : « *Ce fut le critère également utilisé par le Pape Jean Paul II quand il a parlé de la « doctrine intégrale du Concile », cela veut dire, a-t-il expliqué, que « la doctrine doit être comprise à la lumière de la Sainte Tradition et rapportée au Magistère constant de la Sainte Eglise » (Jean Paul II, discours à la réunion de l'Ecole Sacrée, le 5 novembre 1979).* »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Cité dans le document : « *Les Prêtres de Campos : Leur reconnaissance par le Saint-Siège* », de l'Administration Apostolique personnelle Saint Jean Marie Vianney.

Au lendemain de l'accord des prêtres de Campos a paru un entretien (Radio-Vatican) avec le théologien de la maison pontificale, le Père Georges Cottier, O.P., dans lequel celui-ci exprimait qu'il était insuffisant que les prêtres de Campos reconnaissent la validité de la nouvelle messe, mais que l'on devait les amener à la célébrer : « *Nous devons nous attendre peu à peu à d'autres actes de rapprochement : par exemple, la participation à des concélébrations dans le rite réformé. Mais il faut encore faire preuve de patience. Il est essentiel que leurs cœurs ne s'y refusent pas plus longtemps. L'unité retrouvée au sein de l'Eglise renferme en elle-même une dynamique interne qui portera ses fruits.* »

« *L'ampleur et la profondeur des enseignements du Concile Vatican II requièrent un effort renouvelé d'approfondissement qui permettra de mettre en lumière la continuité du Concile avec la Tradition (...)* »

Ecclesia Dei Adflicta, du 2 juillet 1988

« *Nous reconnaissons le Concile Vatican II comme l'un des Conciles œcuméniques de l'Eglise catholique, l'acceptant à la lumière de la Sainte Tradition.* »

Déclaration de Mgr Rangel, du 18 janvier 2002



# L'anaphore des Apôtres Adée et Maris

## une application du *lex orandi lex credendi*

Le 20 juillet 2001<sup>1</sup>, le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens promulgua une *Note d'orientations pour l'admission à l'eucharistie entre l'Église chaldéenne et l'Église assyrienne d'Orient* (schismatique). Ce texte traitant directement de l'intercommunion fait mention d'une décision concernant l'anaphore<sup>2</sup> d'Addai et Mari. « L'anaphore d'Addai et Mari est singulière du fait que, depuis des temps immémoriaux, elle est utilisée sans récit de l'institution<sup>3</sup>. Sachant que l'Église catholique considère les paroles de l'Institution eucharistique comme partie intégrante et donc indispensable de l'anaphore ou prière eucharistique, elle a conduit une étude longue et approfondie à propos de l'anaphore de Addai et Mari d'un point de vue historique, liturgique et théologique, au terme de laquelle, le 17 janvier 2001, la *Congrégation pour la doctrine de la foi* est parvenue à la conclusion que cette anaphore pouvait être considérée comme valide. Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a approuvé cette décision. »

Suit une énumération des raisons qui ont motivé la décision. Elles sont presque exclusivement d'ordre historique et non théologique :

« La conclusion en question repose sur trois arguments principaux :

– En premier lieu, l'anaphore de Addai et Mari est l'une des plus anciennes anaphores, remontant aux prémisses de l'Église. Elle a été composée et utilisée avec l'intention claire de célébrer l'Eucharistie dans la pleine continuité de la Dernière Cène et selon l'intention de l'Église. Sa validité n'a jamais

été mise en cause officiellement, ni en Orient, ni dans l'Occident chrétien.

– En second lieu, l'Église catholique reconnaît l'Église assyrienne d'Orient comme une authentique Église particulière fondée sur la foi orthodoxe et sur la succession apostolique. L'Église assyrienne d'Orient a également conservé la plénitude de la foi eucharistique en la présence de Notre Seigneur sous les espèces du pain et du vin, ainsi que dans le caractère sacrificiel de l'Eucharistie. C'est pourquoi, dans l'Église assyrienne d'Orient, bien que celle-ci ne soit pas en pleine communion avec l'Église catholique, se trouvent « de vrais sacrements – principalement, en vertu de la succession apostolique : le sacerdoce et l'Eucharistie » (*Unitatis redintegratio*, 15).

– Enfin, les paroles de l'institution de l'Eucharistie sont de fait présentes dans l'anaphore de Addai et Mari, non pas sous la forme d'une narration cohérente et ad litteram, mais de manière eucologique et disséminée, c'est-à-dire qu'elles sont intégrées aux prières d'action de grâce, de louange et d'intercession qui suivent. »

Cette décision est très lourde de conséquences, car elle bouleverse de fond en comble toute la théologie sacramentelle ratifiée par le concile de Trente. Pour la validité d'un sacrement, il faut nécessairement trois éléments : la matière, la forme et l'intention du ministre de faire ce que fait l'Église. Or ici, il manque la forme, par conséquent, l'anaphore est invalide. L'argument principal avancé par Rome pour justifier la soi disante validité est le troisième : la présence des « pa-

roles de l'Institution de l'Eucharistie (...) de manière eucologique et disséminée. »

## Un peu de logique...

Commençons par une remarque préliminaire sur le premier paragraphe que nous citons du document romain. Elle relève de la simple logique. Dans la même phrase, il y est dit que « l'Église catholique considère les paroles de l'Institution eucharistique comme partie intégrante et donc indispensable de l'anaphore », et quelques mots plus loin, on admet que cette anaphore, « utilisée sans récit de l'institution », « pouvait être considérée comme valide. Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a approuvé cette décision ». Dans *Pascendi*, saint Pie X parle des modernistes : « Telle page de leur ouvrage pourrait être signée par un catholique : tournez la page, vous croyez lire un rationaliste. » Un siècle plus tard, ils ne nous laissent même plus le temps de tourner la page...

Que les paroles de l'institution soient cause de validité, le Magistère de l'Église nous l'a enseigné suffisamment. Commençons par un document que la Rome actuelle ne peut contester puisqu'il s'agit du *Catéchisme de l'Église catholique*, (1992) qui dit au n° 1353 : « Dans le récit de l'institution la force des paroles et de l'action du Christ, et la puissance de l'Esprit Saint, rendent sacramentellement présents sous les espèces du pain et du vin son Corps et son Sang, son sacrifice offert sur la croix une fois pour toutes ».

Le Concile de Florence en 1341, qui s'occupa précisément de la question du retour des Orthodoxes, définit dans le *Décret aux Arméniens* : « Par la vertu des paroles (de la consécration), la substance du pain est changée en la substance du corps et celle du



vin en le sang ». <sup>4</sup> De même, le concile de Trente est explicite sur ce point <sup>5</sup>.

## Quelques éclaircissements

Avant d'aborder la question de l'absence des paroles de l'institution, évoquons quelques éléments introductifs. Contrairement à l'Eglise romaine qui a figé assez rapidement les textes du canon de la messe et, grâce à l'unité de gouvernement, a réussi à maintenir une grande unité de culte, les Eglises d'Orient ont fait preuve d'une grande diversité, mais aussi d'une grande disparité dans l'agencement des prières du canon. Une des grandes difficultés théologiques a toujours été la place de l'épiclese dans les anaphores orientales. L'épiclese est la formule dépréciative demandant à Dieu d'envoyer son Esprit sur les dons offerts, pain et vin, pour les transformer au Corps et au Sang de Jésus-Christ. <sup>6</sup> Le problème existe lorsque cette formule est placée après les paroles de la consécration, elle perd alors son sens ou plutôt pourrait signifier la perte de l'efficacité sacramentelle du "récit de l'institution". Un des principes de réponse est celui mentionné dans le document romain évoqué ci-dessus et qui dit qu'il ne faut pas prendre les paroles de l'institution comme une formule en quelque sorte magique, mais que l'ensemble de l'anaphore exprime le mystère de la transsubstantiation ; il faut donc placer l'épiclese dans le contexte général de l'anaphore, ce qui relativise son emplacement physique dans l'agencement de l'anaphore. Nous reviendrons de suite sur la fiabilité de cet argument.

## L'épiclese post-consécratoire

Etant donné que l'épiclese se retrouve aussi après la consécration dans certaines liturgies orientales catholiques – comme celle de saint Jean Chrysostôme – il n'est pas inutile de s'y arrêter un

instant. Cette épiclese post-consécratoire peut-être expliquée de la façon suivante : les trois personnes divines participent aux œuvres ad extra (en dehors de la Trinité). La prière eucharistique est tout d'abord adressée au Père. Au moment de la consécration, le Souverain Prêtre et Victime, la deuxième personne, parle et agit. Enfin, l'Esprit-Saint est appelé, celui par lequel la grâce est donnée et la sanctification réalisée. Parce que l'homme vit dans le temps, la liturgie ne peut que juxtaposer des pensées et des prières dont l'objet se réalise cependant en même temps ; c'est pourquoi dans l'épiclese post-consécratoire, il est demandé au Saint-Esprit de venir bénir et sanctifier ces dons, alors que la sanctification a déjà été réalisée. Il n'a jamais été dans l'esprit des Pères d'affirmer que la consécration ne se réalisait qu'à ce moment-là. C'est ainsi, en tout cas, que la théologie a compris cette épiclese. On peut appliquer le même principe à l'offertoire romain qui, dans sa première prière, parle de « cette offrande sans tache », alors qu'à ce moment là, il n'y a que du pain sur la patène. Il est évident que la liturgie parle là par anticipation et ne considère pas le pain comme une hostie immaculée, mais bien le corps du Christ qui, dans quelques instants, sera présent sous les espèces du pain. Ce décalage entre le langage humain qui se place dans le temps, et la réalité divine qui transcende le temps, n'est pas une raison pour dénier à certains éléments substantiels leur puissance sacramentelle et considérer la réalité divine se réalisant au travers du tout.

## L'absence du récit de l'institution

C. Ratcliff, liturgiste anglican qui a consacré au texte de l'anaphore une des études les plus approfondies qu'il ait suscitées, ne manque pas de souligner l'absence du récit de l'institution. Louis Bouyer, dans le passage qu'il accor-

de à l'étude de ce problème, s'appuie partiellement sur les travaux de Ratcliff <sup>8</sup>. Son étude ne manque pas d'intérêt, mais il n'est pas encore établi qu'elle fasse avancer la question à grands pas. En effet, après avoir purgé l'anaphore d'éléments additionnels, visiblement d'époques différentes, cet auteur en arrive à une reconstitution de la forme originelle, en y ayant ajouté le récit de l'institution, convaincu qu'à l'origine, il devait y figurer. <sup>9</sup> Certaines déductions qu'il fait à partir de là sont intéressantes, d'autres sont plus osées. Le problème reste cependant entier et il est fort à craindre que les éclaircissements viendront plus de la théologie dogmatique que de l'étude de la liturgie. La question n'est pas tant de savoir pourquoi les paroles consécratoires ont disparues, mais plutôt : peut-on considérer comme valide une anaphore vidée du récit de l'institution ? Car actuellement, nous sommes devant le fait que Rome considère comme valide l'anaphore telle qu'elle est aujourd'hui, et non pas telle qu'elle a peut-être existé avant ses mutations supposées.

L'étude historique de la cause de l'absence des paroles de la consécration peut cependant nous éclairer quant aux raisons de son omission actuelle. Le *Dictionnaire de théologie catholique* nous donne des précisions intéressantes à ce sujet : « Plusieurs théories ont été émises. D'après Le Brun <sup>10</sup>, le célébrant connaîtrait les paroles de l'institution par cœur. Le P. Jugie croit qu'elles ont été supprimées sous l'influence de théories relatives à l'épiclese <sup>11</sup>. Le P. Salaville n'y voit qu'une simple omission de manuscrit sans aucune influence de théories sur l'épiclese. »

On le voit, les avis sont partagés. Il est vrai que la liturgie orientale est une matière complexe. Le morcellement propre aux églises orientales uni aux difficultés de transmission des textes sont certainement des facteurs d'explica-



tion de tant d'anaphores mutilées ou incomplètes.<sup>12</sup>

Les erreurs de copiste ne sont pas l'explication ultime de la disparition des paroles consécra-toires ; l'alerte aurait été donnée tôt ou tard. On peut alléguer le secret de l'arcane. Celui-ci est certainement l'explication la plus satisfaisante, du moins quant à l'origine de la disparition, non quant au maintien. Car alors, pourquoi les paroles essentielles n'ont-elles pas disparues définitivement du canon romain ?

Selon l'étude du P. Bouyer, l'anaphore en question n'est pas la seule à avoir été transcrite sans les paroles de la consécration. Il existe des manuscrits du XVI<sup>ème</sup> siècle de missels de rite maronite, ou même en Occident, de rites mozarabe et gallican qui sont caractérisés par la même absence. Sans doute que pendant des siècles, cela ne faisait pas problème dans la mesure où les prêtres suppléaient. Il est cependant impossible de démontrer historiquement que les prêtres aient toujours suppléé; de plus, cet argument ne change rien au problème essentiel: Rome ne peut reconnaître en droit une anaphore amputée, qu'elle soit complétée ou non dans la pratique.

Allons plus loin et venons-en au fait: on peut légitimement supposer qu'une altération aussi substantielle maintenue finalement pendant des siècles suppose une conception différente des règles de validité de l'eucharistie, lesquelles ont évolué de façon également substantielle. Et c'est là qu'il nous faut avoir recours à la théologie dogmatique plutôt qu'à la théologie positive. Le P. Dib, dans ses *Etudes sur la liturgie maronite* précise que « le prêtre récite les paroles de l'institution, mieux encore sous une forme impersonnelle : *ut per illa verba manifestet tunc quoque ab ipso Christo species sanctificari...* Non enim qui ministrat est consecrator (afin que par ces pa-

roles soit manifesté le fait que les espèces sont consacrées par le Christ lui-même... le ministre n'est pas le consécrateur).

Si certaines épicleses demandent très explicitement la transformation du pain et du vin au corps et au sang du Christ, celle de l'anaphore des apôtres Adaï et Mari demande simplement au Père d'envoyer l'Esprit-Saint pour bénir et sanctifier cette oblation afin qu'elle soit pour la rémission des péchés. « Sanctifier veut dire en liturgie consacrer ; mais toujours est-il, que les autres épicleses demandent à la fois et la sanctification et la transformation des mystères. »<sup>13</sup>

La foi est un édifice dans lequel chaque pierre a sa place. Otez-en une, surtout si elle est placée à un endroit stratégique, et tout l'édifice menace de ruine. « Les controverses christologiques du V<sup>ème</sup> siècle, qui amenèrent la création des Eglises nestorienne et monophysite, ne furent pas sans avoir une certaine répercussion sur la théologie eucharistique, spécialement à propos de la transsubstantiation ; mais elles laissèrent intacte la croyance au sacrifice de la messe. (...) En fait, il semble que la doctrine sur la forme de l'eucharistie se soit obscurcie très vite chez les Nestoriens. Déjà sur la fin du V<sup>ème</sup> siècle, Narsaï, un de leurs docteurs, paraît bien faire du Saint-Esprit le prêtre principal du sacrifice et lui attribue le rôle que saint Jean Chrysostôme reconnaît à Jésus. Expliquant dans une de ses homélies les prières et les rites de la messe, il dit en propres termes : « Le Saint-Esprit descend à la demande du prêtre et il célèbre les mystères par la médiation du prêtre, qu'il a consacré. Ce n'est pas la puissance du prêtre qui célèbre les adorables mystères, mais c'est le Saint-Esprit qui les célèbre par sa mystérieuse présence. » Il ajoute qu'après les trois signes de croix faits au moment de l'épiclesse, le sacrifice est accompli. (Homil.

XVII, *Exposition mysteriorum*)<sup>14</sup>. Cette différence essentielle dans la conception de la foi en l'eucharistie avait poussé saint Cyrille d'Alexandrie à une controverse avec Nestorius<sup>15</sup>.

La liturgie assyrienne avec l'anaphore dont il est question dans cet article, est issue du nestorianisme. Cette hérésie ne reconnaît pas que Jésus-Christ soit une personne, mais elle professe qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ, un homme et un Dieu ; par conséquent, Marie n'est pas Mère de Dieu, mais seulement mère de Jésus-Christ. Or, il y a un lien intime entre la conception de l'Incarnation et celle de l'eucharistie. Si dans l'Incarnation, l'humanité et la divinité sont à ce point distincts et même séparés qu'il faille admettre deux personnes différentes, alors il n'est pas étonnant que dans l'eucharistie, on puisse admettre que le pain et le vin demeurent à côté du Corps et du Sang du Christ. Tous les théologiens nestoriens n'en viennent pas jusque là, certains admettent l'essentiel de la doctrine catholique concernant l'eucharistie; cependant, la base de cette hérésie conduit facilement à une fausse conception du mystère de l'eucharistie. De plus, en raison de leur séparation précoce avec l'Eglise catholique (V<sup>ème</sup> siècle), il n'est pas étonnant qu'ils ne soient pas familiarisés avec les précisions dogmatiques concernant les notions de substance et d'accidents dans l'eucharistie. En tous cas, il est problématique d'affirmer, comme le fait le document romain dans son deuxième argument : « L'Eglise assyrienne d'Orient a également conservé la plénitude de la foi eucharistique en la présence de notre Seigneur sous les espèces du pain et du vin, ainsi que dans le caractère sacrificiel de l'Eucharistie. »

Dans le contexte œcuménique actuel, la tendance théologique est de diminuer l'importance des pa-



roles de l'institution en vue d'une consécration valide et de reporter la puissance consécraire soit sur l'épiclese, soit sur l'ensemble du canon.<sup>16</sup> La nouvelle messe de Paul VI est une illustration de cette tendance dans la mesure où la forme intimative des paroles de la consécration a été transformée en forme narrative. D'autres facteurs, comme la prière eucharistique récitée entièrement à voix haute, concourent également à une banalisation des paroles consécraires.

Pour ce qui est de la volonté, chez certains Orthodoxes, de donner à l'épiclese ce qui appartient en propre aux paroles de la consécration, le magistère romain s'est exprimé à plusieurs reprises. Dans un Bref du 8 mai 1822 adressé au Patriarche d'Antioche et aux évêques "uniates" de l'Eglise grecque melchite, le pape Pie VII écrit : « Ce n'est pas sans douleur que nous constatons que certaines positions sont répandues par des schismatiques qui affirment que la forme de ce sacrement vivifiant (l'eucharistie) ne consiste pas dans les seules paroles du Christ – que les ministres latins autant que les ministres grecs utilisent pour la consécration – mais que la consommation de la consécration suppose la prière (l'épiclese) qui, chez nous précède, chez eux suit les paroles évoquées ci-dessus. (...) Au nom de la sainte obéissance, nous ordonnons que ceux-ci n'osent plus jamais soutenir cette opinion qui dit que ce changement admirable de toute la substance du pain dans la substance du corps du Christ et de toute la substance du vin dans la substance du sang, suppose qu'en plus des paroles du Christ, il faille réciter cette formule de prière (*ecclesiasticam precum formulam*) que nous avons déjà mentionnée. »<sup>17</sup> De même, saint Pie X, dans la lettre *Ex quo non* du 26 décembre 1910 condamne ceux qui font du recours à l'épiclese, une condition sine qua non de validité de l'eucharistie.<sup>18</sup>

## L'argumentation du document romain

Après ces quelques considérations concernant la "présence eucologique" des paroles de la consécration, qui est l'argument le plus important et sans doute le plus subtile, voyons rapidement ce qu'il en est des deux premiers.

1. « En premier lieu, l'anaphore de Addai et Mari est l'une des plus anciennes anaphores, remontant aux prémisses de l'Église. Elle a été composée et utilisée avec l'intention claire de célébrer l'Eucharistie dans la pleine continuité de la Dernière Cène et selon l'intention de l'Église. Sa validité n'a jamais été mise en cause officiellement, ni en Orient, ni dans l'Occident chrétien. »

Une première pensée de bon sens nous vient à l'esprit : ce n'est pas d'abord l'intention qui compte, mais les faits, les textes ; ceux-ci sont objectifs, l'intention est l'acte d'une personne, elle a, par définition, un aspect subjectif.

Que la validité de cette anaphore n'ait jamais été mise en question est une affirmation un peu hâtive ; si elle ne faisait pas l'objet au moins de doutes, pourquoi « une étude longue et approfondie » ? Pourquoi une argumentation aussi filandreuse ? Pourquoi ne pas avoir ajouté la clause : « Quand les fidèles chaldéens participent à une célébration assyrienne de la Sainte Eucharistie, le ministre assyrien est chaudement invité à introduire dans l'anaphore de Addai et Mari les paroles de l'institution » ? N'est-ce pas reconnaître implicitement qu'il y a au moins un doute quant à la validité ? Or, en matière de sacrement, l'Église demande d'être tutioriste – c'est-à-dire d'assurer la validité de façon absolue – et de ne laisser, en aucune manière, place au doute. De plus, cette clause ne résiste pas à la logique : ou bien l'anaphore est valide et on ne voit pas le besoin d'un ra-

jout, ou bien elle est invalide et nécessite alors un ajustement. Mais les dispositions romaines ne relèvent pas de la logique ; il s'agit – une fois de plus – de satisfaire une "sensibilité liturgique", celle des fidèles chaldéens. Voilà à quoi sont réduites les paroles de la consécration, à une question de sensibilité...

Mais ce n'est pas tout. Il est historiquement faux d'affirmer que « sa validité n'a jamais été mise en cause officiellement, (...) dans l'Occident chrétien ». Au XVI<sup>e</sup> siècle, certaines parties d'églises orientales demandèrent leur retour à l'Église catholique (Chaldéens et Malabars). Rome leur concéda l'usage de leur liturgie, à condition d'ajouter les paroles de la consécration – pour autant que ces communautés faisaient usage de l'anaphore contestée.<sup>19</sup>

Second argument du document romain :

« En second lieu, l'Église catholique reconnaît l'Église assyrienne d'Orient comme une authentique Église particulière fondée sur la foi orthodoxe et sur la succession apostolique. L'Église assyrienne d'Orient a également conservé la plénitude de la foi eucharistique en la présence de notre Seigneur sous les espèces du pain et du vin, ainsi que dans le caractère sacrificiel de l'Eucharistie. C'est pourquoi, dans l'Église assyrienne d'Orient, bien que celle-ci ne soit pas en pleine communion avec l'Église catholique, se trouvent "de vrais sacrements – principalement, en vertu de la succession apostolique : le sacerdoce et l'Eucharistie" (*Unitatis redintegratio*, 15). »

Nous avons déjà parlé plus haut de la conservation de la « plénitude de la foi eucharistique en la présence de Notre Seigneur sous les espèces du pain et du vin ». Evoquons encore le fait que l'eucharistie est effectivement sacrement d'unité ; elle est le concen-





tré de la foi. Par conséquent, une différence dans l'un ou l'autre domaine de la foi aura toujours ses répercussions dans la célébration de l'eucharistie. Sachant qu'il y a des différents au niveau de la christologie, de la mariologie, de la doctrine des sept sacrements (la pénitence et l'extrême-onction sont quasiment inexistantes), de la juridiction et du Primat de Pierre, il est normal qu'il ne puisse s'agir de la même eucharistie et que toute célébration commune ne peut être qu'une *communicatio in sacris*, que l'ancien droit canon punissait de peines sévères.<sup>20</sup>

## Conclusion

Considérant la perspective nestorienne de l'eucharistie, on peut comprendre que l'absence des paroles de la consécration ne les empêche pas de célébrer une liturgie où manque l'essentiel. Par contre, le fait que Rome admette aujourd'hui la validité d'une telle liturgie implique qu'elle accepte des doctrines proches de l'hérésie, sinon hérétiques, et s'éloigne toujours plus de la doctrine catholique.<sup>21</sup>

Par ailleurs, une chose est le document romain – qui en soi est déjà une monstruosité théologique – autre chose sont les perspectives qu'en ont certains dignitaires romains. Le cardinal Kasper, président du *Conseil pontifical pour l'unité des chrétiens* y voit une avancée œcuménique considérable. Si le document romain parle de « présence des paroles de l'institution », le cardinal n'y voit – à juste titre – que des « allusions dispersées » et se réjouit d'autant plus de l'accord trouvé : « Ainsi, au cœur et au sommet de la vie chrétienne, c'est-à-dire dans la célébration de l'eucharistie, l'unité dans la diversité a été reconnue. »<sup>22</sup>

On peut se demander quelles sont les motivations d'une telle décision. Le document romain en

donne deux : tout d'abord la nécessité des fidèles vivant en diaspora, ne pouvant disposer d'une liturgie propre ; ensuite, le rapprochement œcuménique. Ni l'un ni l'autre ne justifient une telle démarche. Au lieu de brader la foi, ne serait-ce pas plus intelligent de pousser les fidèles de l'Église chaldéenne à fréquenter un culte catholique romain plutôt que de les encourager à se jeter dans les bras d'une église schismatique ? En temps normal..., ils y gagneraient à participer à une messe du culte romain. Cette solution irait cependant contre la deuxième requête, le « processus actuel de rapprochement œcuménique en cours entre l'Église catholique et l'Église assyrienne d'Orient ». Une fois de plus, la vraie foi est sacrifiée sur l'autel de l'œcuménisme, lequel est la perte de l'Église catholique.

Abbé Bernard Lorber

<sup>1</sup> Le texte original de ce document (en anglais) n'a été publié dans *l'Osservatore Romano* que le 26 octobre 2001 et dans la *Documentation catholique*, le 3 mars 2002.

<sup>2</sup> L'"anaphore" est un terme grec désignant en Orient ce que nous appelons en liturgie romaine le "Canon de la messe". L'ordonnance générale d'une anaphore est habituellement la suivante : préface, Sanctus, post Sanctus, récit de l'institution, anamnèse (*Unde et memores*), épiclese, grande intercession (*Memento des vivants et des morts*). Cette dernière prière peut parfois occuper une place différente.

<sup>3</sup> Par conséquent, sans la forme sacramentelle.

<sup>4</sup> Denzinger 1321

<sup>5</sup> Denzinger 1640

<sup>6</sup> Plus ou moins la *Quam oblationem* du canon romain (« Cette offrande, daignez, vous, notre Dieu, la bénir, l'agréer et l'approuver pleinement, la rendre parfaite et digne de vous plaire ; qu'elle devienne ainsi pour nous le Corps et le Sang de votre Fils bien-aimé, Notre Seigneur Jésus-Christ. ») à la différence que chez les Orientaux, l'Esprit-Saint

est invoqué pour bénir et sanctifier les oblats.

<sup>7</sup> *Eucharistie, théologie et spiritualité de la prière eucharistique*, Desclée, 1990, pp. 146-158. Louis Bouyer est un liturgiste de renom ; il avait accepté et même contribué à la réforme liturgique, avant de prendre une certaine distance par rapport à un développement douteux.

<sup>8</sup> De même qu'il figure dans d'autres anaphores utilisées par les Nestoriens, comme celles de Nestorius et de Théodore de Mopsueste.

<sup>9</sup> in *Explication de la messe*, t. III, p 272

<sup>10</sup> Nous l'avons évoqué plus haut. Cf aussi DTC t. X, article *Messe*, col. 1328

<sup>11</sup> « On parle souvent de l'absence des paroles consécatoires dans le rit persan (Anaphore d'Adée et Maris) et l'on oublie que ce phénomène se produit plus ou moins chez les jacobites. Cinq anaphores sur sept que contient un missel ont les paroles de l'institution tronquées. (...) Le patriarche Douaïhi déclare avoir vu à Alep (Syrie), en 1656, un missel jacobite qui contenait près de cinquante anaphores dont les formules consécatoires étaient pour la plupart mutilées. (...) On ne peut nier qu'il y ait eu dans certains cas des erreurs de copiste. Tous les missels jacobites sont encore manuscrits et par conséquent à la merci des copistes ; de petites variantes peuvent devenir de plus en plus grandes dans les copies successives. Aussi ne trouve-t-on jamais un missel correspondant exactement à celui du prêtre voisin. Et l'on comprend ces mutilations quand on voit ces manuscrits écrits d'un bout à l'autre, sans différence de caractères, presque sans paragraphes, les prières n'étant séparées que par un simple mot écrit à l'encre rouge. » DTC t. XI, art. *Orientale (messe)* col. 1454

<sup>12</sup> DTC t. XI, art. *Orientale (messe)*, col. 1459

<sup>13</sup> DTC, t. X, art. *Messe (en Orient)*, col. 1328

<sup>14</sup> S, Cyrille, Adv. Nestor. IV (Migne LXXVI, 192)

<sup>15</sup> Dr Heinz-Lothar Barth, dans une étude bien documentée et qui paraîtra dans le cadre du congrès théologique *SiSiNoNo*, évoque plusieurs liturgistes ou théologiens s'exprimant dans ce sens (Albert Gerhards, *Entstehung und Entwicklung des eucharistischen Hochgebets im Spiegel der neueren Forschung*, in *Gratias agamus*. Freiburg 1992 – Peter Hofrichter, *Die*



*Anaphora nach Addai und Mari, in Kirche des Ostens)*

<sup>16</sup> Denzinger 2718

<sup>17</sup> Denzinger 3556

<sup>18</sup> Argument cité dans l'étude du Dr Barth, avec renvoi à l'article *Eucharistie*, H.B. Meyer dans *Handbuch der Liturgiewissenschaft* 4/1989

<sup>19</sup> Il est vrai que le nouveau droit canon, dans la lignée du concile Vatican II permet cette inter-communion (Can. 844 § 2). Le schéma sur l'œcuménisme *Unitatis redintegratio* est plus qu'explícite : « Puisque ces Eglises (orthodoxes schismatiques, NDLR), bien que séparées, ont de vrais sacrements, surtout en vertu de la succession apostolique : le sacerdoce et l'eucharistie, qui les unissent intimement à nous, une certaine *communicatio in sacris*, dans des circonstances favorables, et avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, est non seulement possible, mais même recommandable. » (UR § 15)

<sup>20</sup> « Bien que cette doctrine (qui fait des paroles de la consécration la forme de l'eucharistie) n'ait pas été solennellement définie par l'Eglise, on peut la considérer comme définie par le magistère ordinaire, ou tout au moins comme une vérité certaine et proche de la foi. » DTC, t. V, art. *Epiclèse*, col. 197

<sup>21</sup> Conférence donnée à Berlin *"Perspectives de l'œcuménisme au XXI<sup>ème</sup> siècle"*, novembre 2001.

*"Il y a une grâce attachée à la confession pleine et entière de la Foi. Cette confession, nous dit l'Apôtre, est le salut de ceux qui la font et l'expérience démontre aussi qu'elle est le salut de ceux qui l'entendent."*

Dom Guéranger

*"Si vous flattez la société en parlant son langage, vous l'amusez un instant, puis elle vous oubliera, car vous ne lui aurez pas fait une impression sérieuse: elle se sera reconnue en vous plus ou moins."*

Dom Guéranger

## L'essence du sacrifice eucharistique

Dr Nicolas Gihl

Le concile de Trente a prononcé que l'on offre à Dieu dans la sainte messe un sacrifice véritable et proprement dit (*verum et proprium sacrificium*). Cette vérité révélée compte éminemment parmi « ces mystères divins qui, par leur nature même, surpassent tellement l'intelligence créée, que, même livrés par la révélation et saisis par la foi, ils demeurent cependant couverts par le voile de cette foi et enveloppés dans une sorte d'obscurité, tant que nous vivons loin du Seigneur dans cette vie mortelle. Néanmoins, la raison éclairée par la foi, si elle étudie avec soin, piété et discrétion, peut, avec l'aide de Dieu, acquérir quelque intelligence très avantageuse de ces mystères ». Ces paroles (Vatican I) peuvent s'appliquer au saint sacrifice de la Messe. Nous ne nous contenterons donc point de la preuve que la Messe est un véritable sacrifice ; nous chercherons à obtenir une intelligence plus complète et plus approfondie de cet adorable mystère. Une question se présente tout d'abord : Quelle est l'essence du sacrifice eucharistique ? Pour répondre à cette question avec toute la perfection désirable, il faut montrer que la Messe renferme toutes les conditions nécessaires pour un sacrifice véritable. Or tout sacrifice doit contenir une hostie, un prêtre, un acte sacrificateur. Ces conditions doivent se trouver aussi dans l'Eucharistie.

### I. - Quelle est l'hostie, la victime dans le sacrifice eucharistique ?

L'Eglise a déclaré que l'on offre sur l'autel la même hostie (*Una eademque hostia*) autrefois immolée sur la croix. Or, sur la croix, Jésus-

Christ, son humanité sainte, son corps, son sang, furent sacrifiés : Jésus-Christ est donc aussi la victime de nos autels. La sainte Messe, selon l'expression des SS. Pères, est le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ. Plusieurs théologiens ont enseigné, à la vérité, que le pain et le vin font aussi partie de l'objet du sacrifice et qu'ils sont vraiment sacrifiés à la sainte Messe, avec le corps et le sang de Notre Seigneur. Ce sentiment est manifestement erroné. Ni la substance, ni les espèces du pain et du vin n'appartiennent à l'objet sacrifié, bien qu'ils soient nécessaires à l'accomplissement du sacrifice eucharistique. La substance du pain et du vin cesse d'exister, et à sa place paraît l'Agneau de Dieu sous les espèces qui persistent. Le pain et le vin sont changés en l'hostie du salut.

Les espèces sacramentelles font de l'Eucharistie un sacrifice visible ; elles forment l'enveloppe, perceptible aux sens, sous laquelle le corps et le sang de Jésus-Christ sont immolés. Le corps de Jésus-Christ mis à mort sur la croix, son sang répandu, et, par concomitance, Jésus-Christ tout entier, sacrifié sur le Golgotha par l'oblation de son corps et l'effusion de son sang (Heb. IX, 12 ; X, 10), est aussi sur l'autel l'hostie du sacrifice non sanglant. Il ne saurait y avoir de victime plus élevée, plus sainte, plus précieuse. La possession de cet agneau pascal est pour nous une grâce inappréciable et nous communique une dignité sans rivale.

### II. Quel est celui qui offre le sacrifice eucharistique ?



1. Il est absolument certain que Jésus-Christ n'est pas seulement la victime, mais aussi le prêtre dans la sainte Messe. Comme jadis sur la croix, il s'immole encore maintenant sur l'autel, mais d'une manière non sanglante et par le ministère des prêtres. Il est à la fois offert et offrant : *Ipse offerens, ipse et oblatio*. Véritable Melchisédech, il possède un sacerdoce impérissable ; il exerce sans cesse son ministère sacerdotal en se donnant chaque jour sur l'autel comme victime d'une agréable odeur (Ephes. V. 2), pour sauver à jamais ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise (Héb. VII, 25).

Si Jésus-Christ s'immole réellement par le ministère des prêtres, il suit de là qu'il est le principal sacrificateur. Pour qu'il en soit ainsi, il ne suffit pas que le Sauveur ait institué l'Eucharistie et en ait ordonné la célébration, ce n'est point assez même qu'il y attache sa vertu et son efficacité. Cela est vrai de tous les sacrifices. Pour que Jésus-Christ soit réellement le prêtre sacrificateur dans l'Eucharistie, il faut qu'il coopère actuellement et immédiatement par son humanité sainte à l'accomplissement du sacrifice. Il doit exercer ces fonctions sacerdotales toujours et partout où l'on célèbre la Messe. Par la main et la bouche du prêtre visible, Jésus-Christ, le pontife invisible, change en son corps et en son sang le pain et le vin ; il se réduit tout entier à l'état de victime, pour la gloire de Dieu et le salut des hommes. En un sens, il est dépendant, pour cet acte, de l'œuvre du prêtre visible ; cependant lui seul accomplit le sacrifice d'une manière immédiate et comme auteur principal. A chaque messe, son âme et sa volonté humaine répètent les actes d'amour, de dévouement inépuisable pour la gloire de Dieu et le salut de l'homme, qui l'ont porté à se sacrifier.

De là découlent plusieurs conséquences. Puisque Jésus-Christ est

à l'autel le sacrificateur immédiat et principal, le Sacrifice eucharistique est, comme le sacrifice de la croix, d'une perfection et d'un prix infinis : car l'excellence du sacrifice, est liée, en premier lieu, à la dignité du prêtre. En outre, l'Eucharistie reste toujours et partout une oblation immaculée, parce que le sacrificateur principal est infiniment saint, quelles que puissent être les imperfections et l'indignité de ses représentants.

2. Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, Jésus-Christ ne cessera pas, jusqu'à la consommation des siècles, de sacrifier à son Père dans la sainte Messe. Mais il ne le fait pas lui-même d'une manière visible ; il le fait d'une manière invisible, par l'intermédiaire de l'homme, son représentant. Bien qu'il ait la part principale dans l'acte eucharistique, il se sert cependant de serviteurs autorisés, c'est-à-dire des prêtres légitimement ordonnés. Le prêtre visible agit comme instrument du prêtre principal ; il accomplit l'acte de la consécration d'une façon secondaire, mais cependant réelle et véritable. Dans son ordination, le prêtre reçoit le pouvoir sublime, surhumain, divin, de transformer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus : Dieu seul, en effet, peut donner un tel pouvoir. Cette faculté (le pouvoir d'ordre) est inamissible, aussi bien que le caractère sacerdotal. Tout prêtre validement ordonné, et celui-là seul, peut accomplir le sacrifice eucharistique, représenter la personne de Jésus-Christ et agir en son nom comme son ministère autorisé. De là provient la haute dignité du prêtre relativement aux fidèles qui n'ont pas le même pouvoir.

3. Le prêtre n'agit pas à l'autel seulement comme organe de Jésus-Christ ; il opère aussi au nom et avec la mission de l'Église. L'Eucharistie est la propriété de l'Église catholique ; le Sauveur la lui a laissée en héritage, à elle, son épouse bien-aimée, pour la

mettre en état de rendre à Dieu le culte qui lui est dû et pour combler ses enfants, dépourvus des vrais biens, de toute l'abondance des bénédictions célestes. C'est à l'Église que Jésus-Christ, dans sa miséricorde surabondante, dans sa bonté divine, a donné en propre son corps et son sang, sa personne entière, avec tous ses trésors de grâces ; il s'est remis entre ses mains comme victime, pour être offert par elle. Sous le nom d'"Église" on comprend ici tous les fidèles unis ensemble et soumis à leurs pasteurs légitimes, formant ainsi un seul troupeau, un royaume, un corps mystique, une épouse unique de Jésus-Christ.

L'Église entière offre le sacrifice eucharistique ; car c'est là un acte du culte solennel et public, lequel ne peut être accompli qu'au nom et pour le bien de tout le peuple de Dieu. Mais l'Église ne peut sacrifier sans prêtre : celui-ci est donc établi comme représentant des hommes ("*pro hominibus constituitur*" Héb. V, 1), pour offrir le sacrifice au nom des fidèles, comme un intermédiaire entre Dieu et le peuple. A l'autel, le prêtre est ainsi le représentant autorisé de Jésus-Christ et de l'Église, mais d'une manière différente : Jésus-Christ, le grand prêtre, sacrifie par les mains du prêtre, son ministre subordonné ; l'Église sacrifie par les mains du prêtre, comme par un médiateur supérieur à elle et donné par Dieu. Le prêtre représente la personne de Jésus-Christ et l'Église dans la consécration, qui est l'acte du sacrifice eucharistique. Ils parle et agit aussi au nom de l'Église en accomplissant les prières et les autres actions liturgiques établies par elle pour accompagner et entourer le sacrifice proprement dit. Les prières de la Messe ne sont point des prières particulières du prêtre : ce sont des prières publiques prononcées au nom de l'Église. En cette qualité, elles ont une force impé- tratoire plus considérable, indé-



pendante des dispositions du prêtre (*ex opere operato*).

Le prêtre sacrifie donc au nom de toute l'Église, de tout le peuple chrétien ; tous les fidèles, par cela seul qu'ils sont les membres de l'Église, offrent le sacrifice par ses mains. C'est pour ce motif que le prince des apôtres appelle les chrétiens un sacerdoce saint et royal (I. Pet. II. 5-9), appelé à offrir à Dieu des victimes spirituelles, agréables. En fait, la participation des fidèles au sacrifice eucharistique peut avoir lieu de diverses manières et à des degrés différents, selon que leur coopération est purement intérieure ou bien encore extérieure, et plus ou moins parfaite. Ainsi, celui qui assiste pieusement à la Messe, qui y communie, qui sert à l'autel, qui fait célébrer la Messe ou fournit les choses nécessaires, y prend une part plus importante que celui qui ne fait qu'unir son intention aux prières du prêtre.

### III. En quoi consiste proprement l'acte sacrificateur de la Messe ? Par quelle action du prêtre Jésus-Christ est-il immolé et réduit à l'état de victime ?

1. L'acte sacrificateur de la sainte Messe consiste dans la consécration : par elle le corps et le sang de Jésus-Christ deviennent présents sous les espèces du pain et du vin, ils sont placés à l'état de victime, et par conséquent sacrifiés. Dans son essence, le sacrifice eucharistique est consommé par la double consécration. (...) Les prières de l'oblation à l'offertoire et après l'élévation, la fraction de la sainte Hostie et le mélange d'une parcelle avec le précieux sang sont des parties importantes et très significatives de la liturgie, si vénérable par son antiquité et par les lois de l'Église; mais ce ne sont point des parties importantes ni surtout essentielles du sacrifice tel qu'il fut institué par Jésus-Christ. Tous les catholiques reconnaissent que la communion

des fidèles présents n'est pas nécessaire au sacrifice.

Il en est autrement de la communion du prêtre : elle doit absolument avoir lieu non seulement en vertu des préceptes ecclésiastiques, mais de droit divin. Bien qu'elle n'appartienne pas à l'essence du sacrifice, elle est indispensable néanmoins à son intégrité : il atteint par là son but comme oblation destinées à être mangée, et trouve ainsi, en un sens, son complément et sa perfection. Le prêtre doit consommer les mêmes espèces qu'il a consacrées à la Messe, afin de conserver l'unité du sacrifice dans sa partie essentielle et sa partie intégrante.

L'essence du sacrifice eucharistique ne consiste ni en tout ni en partie dans la communion du prêtre, mais uniquement dans la consécration. C'est le sentiment de beaucoup le plus général et le plus fondé des théologiens. Les anciennes liturgies et les saints Pères répètent souvent que la communion du prêtre, aussi bien que du peuple, est un banquet, c'est-à-dire une participation au sacrifice accompli, la manducation de l'agneau de Dieu immolé. Le sacrifice, en effet, doit précéder le banquet, l'agneau immolé seul peut être mangé.

Saint Grégoire de Nysse s'exprime très nettement à ce sujet : « Jésus-Christ s'est offert mystérieusement en sacrifice, il est à la fois prêtre et victime. Quand fit-il cela ? A la dernière Cène. En donnant à ses disciples assemblés autour de lui son corps à manger et son sang à boire, il déclara manifestement que le sacrifice de l'agneau était déjà accompli. Le corps de la victime ne peut pas être mangé tant qu'il est vivant. Puisqu'il distribua à ses disciples son corps en nourriture et son sang en breuvage, ce corps devait donc être déjà immolé d'une manière ineffable et incompréhensible, selon le bon plaisir du Seigneur, dont la toute-puissance accomplit cette merveille. Ce qui

est dit ici de la première célébration de la sainte Eucharistie dans le Cénacle, s'applique également à l'oblation quotidienne du sacrifice non sanglant sur nos autels. L'acte sacrificatoire est partout le même : c'est essentiellement la consécration.

2. L'obscurité mystérieuse dont la sainte Eucharistie reste enveloppée à nos yeux sur la terre, s'étend surtout à cette question que nous avons à résoudre : Comment, par l'acte de la double consécration, Jésus-Christ est-il vraiment et réellement sacrifié ?

D'après la doctrine indubitable de notre foi, il est sûr que l'Eucharistie n'est pas seulement une oblation, mais un sacrifice proprement dit. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il faut nécessairement un acte sacrificatoire, une immolation (*sacrificatio*) proprement dite, et non une simple offrande (*oblatio*). Dans cet acte, il faut considérer un double aspect et distinguer entre le côté intérieur et le côté extérieur.

La condition intime pour le sacrifice consiste dans les sentiments invisibles du cœur, dans l'acte caché de la volonté de la part du prêtre qui sacrifie. L'aspect extérieur, par lequel le sacrifice proprement dit se distingue essentiellement de la simple oblation, consiste en ce que le don de l'objet sacrifié à Dieu éprouve, même dans sa forme visible, un changement, une transformation correspondante à l'importance du sacrifice. La double consécration opère-t-elle ce changement de la victime, cette transformation essentielle à tout sacrifice ? En quoi consistent-ils ? C'est une question qui reçoit des réponses différentes. Pour éclairer cette difficulté autour de laquelle s'agitent tant de controverses : Sous quel point de vue la consécration eucharistique est-elle vraiment un acte sacrificateur ? les observations suivantes fourniront quelque lumière.



L'Eucharistie est un sacrifice d'une nature toute particulière, il appartient à un ordre supérieur et mystérieux. Son essence a été déterminée par Dieu et ne saurait absolument être mesurée ni jugée d'après celle des autres sacrifices que nous connaissons. Avant tout et surtout la singularité de ce sacrifice consiste en ce que, sur l'autel, la victime est offerte sous une forme étrangère, sous l'apparence sacramentelle, tandis que, dans les autres, l'hostie est sacrifiée sous sa forme propre. A cela s'ajoute cette particularité que dans l'Eucharistie, l'Homme-Dieu vivant et glorieux est l'objet d'une immolation non sanglante ; les animaux, au contraire, ne purent jamais être sacrifiés que par l'effusion réelle de leur sang et par la mort.

Pour dégager exactement l'essence de la consécration eucharistique, il ne peut être question de la destruction du pain et du vin, non plus que d'une production du corps et du sang de Jésus-Christ ; il n'est donc pas possible d'appuyer sur cette double supposition l'explication de la nature de ce sacrifice. De même, toute tentative de trouver un changement réel dans le corps eucharistique du Sauveur est condamnée à échouer. Le Christ qui règne glorieusement dans le ciel est numériquement le même qui est présent sur l'autel, sans subir aucune modification ; seules les relations extérieures de son humanité, quant à l'espace et à l'entourage, sont diverses dans les deux cas. Sur l'autel, nous avons donc un sacrifice véritable et réel sans aucun changement essentiel de la victime eucharistique. Une immolation si singulière n'est possible que parce que Jésus-Christ, l'Agneau vivant, n'est pas offert sous la forme naturelle, mais sous l'enveloppe symbolique des espèces sacramentelles. Le sacrifice eucharistique se réalise précisément en ce que le Christ, par la vertu des paroles de la consécration, devient présent sous les

espèces séparées à l'état d'immolation et de mort, c'est-à-dire de victime, quant à son apparence sensible. D'une façon sacramentelle, quant aux signes extérieurs, le sang de Jésus-Christ est séparé de son corps, et par conséquent répandu ; car, d'après les paroles de la Consécration, le corps seul est présent sous l'espèce du pain, et le sang est signifié existant sous l'espèce du vin. Cette séparation sacramentelle du corps est du sang de Jésus-Christ, cette immolation mystique suffisent pleinement pour exprimer d'une manière effective et symbolique, la disposition intime du Sauveur eucharistique et hostie, c'est-à-dire pour accomplir un véritable sacrifice. Et vraiment le sacrifice est essentiellement un signe extérieur et symbolique du sacrifice intérieur, et pour cette signification l'effusion mystique du sang sur l'autel produit les mêmes effets que cette effusion effectuée sur la croix. Cette immolation non sanglante et sacramentelle de l'agneau eucharistique établit un sacrifice réel de Jésus-Christ sous les espèces étrangères du Sacrement. L'Eucharistie est un sacrifice mystique et sacramentel, et en même temps effectif et réel.

Mais la célébration de l'Eucharistie n'est pas seulement un sacrifice actuellement offert sur l'autel : c'est en même temps la reproduction mystérieuse, le renouvellement du sacrifice de la croix. La double consécration peut être considérée sous deux aspects différents : c'est d'abord l'immolation mystique du Sauveur appelant sur l'autel son corps et son sang, d'où résulte un sacrifice proprement dit ; c'est ensuite la représentation sensible du sacrifice du calvaire. Une seule et même opération, la transsubstantiation des deux éléments, réalise le caractère d'un sacrifice à la fois absolu et relatif, c'est-à-dire d'un sacrifice véritable en soi, mais qui, par sa nature intrinsèque, se rapporte au sacrifice de la croix et le reproduit sous

nos yeux. Une chose analogue se rencontrait dans les sacrifices sanglants de l'Ancien Testament. Une seule et même effusion du sang en faisait à la fois les sacrifices proprement dits du culte mosaïque, et les symboles du sacrifice futur de Jésus-Christ. Ici, l'effusion purement mystique du sang suffit, parce que, sur l'autel, il ne s'agit point de mériter l'expiation de la faute, mais d'appliquer les fruits de la rédemption acquise sur la Croix. Dans ce but, l'Agneau immolé sur le Golgotha, avec ses mérites inépuisables, est perpétuellement représenté et offert à Dieu, dans la célébration de l'Eucharistie, par une immolation non sanglante.

L'essence complète du sacrifice eucharistique repose donc dans l'effusion mystique du sang opérée par la transsubstantiation des deux éléments, en tant qu'elle est l'expression réelle de la volonté de Jésus-Christ de se sacrifier actuellement, et du don de lui-même sur l'autel, et en tant qu'elle représente et renouvelle à la fois le sacrifice sanglant de la croix. Cette explication se recommande non seulement par sa simplicité et ses preuves théologiques, mais encore par l'appui qu'elle trouve dans les paroles de l'institution et la Tradition de l'Église. Le Sauveur caractérise lui-même le sacrifice eucharistique comme don non sanglant, comme la fraction de son corps, comme effusion mystique de son sang pour la rémission des péchés. Se fondant sur ces expressions, la théologie antérieure au Concile de Trente a toujours placé le caractère formel de l'eucharistie comme sacrifice seulement dans l'immolation mystique du Christ par les paroles de la double consécration.





## La réalité de l'Église en deux tableaux

A lire certains discours pontificaux ou épiscopaux, on peut facilement être pris d'illusion sur le renouveau qui serait, nous dit-on, en pleine éclosion au sein de l'Église. De ce fait, il est parfois utile de considérer la réalité du terrain pour se rendre compte de la décadence qui ravage les instituts ecclésiastiques dans la suite des réformes conciliaires.

Par ailleurs, il est de bon ton en milieu romain d'évoquer la désobéissance des "lefebvristes". Peut-être qu'un petit tour dans son sérail permettrait de voir qu'il ne faut pas aller aussi loin pour avoir à faire à la désobéissance réelle.

### Premier tableau

**Jean- Paul II: Notre société sécularisée a besoin de prêtres ayant une "foi radicale".**

**Le pape recommande le "silence" et "l'oraison".**

Une société qui se déchristianise a besoin de prêtres ayant "une foi radicale", a affirmé le pape Jean-Paul II ce lundi alors qu'il recevait les séminaristes du séminaire de Saint Pie X de l'archidiocèse de Catanzaro (Italie), à l'occasion des 90 ans de sa fondation. Il a rappelé que celui qui est appelé au sacerdoce doit avoir un amour "radical" pour le Christ.

« Aujourd'hui surtout, dans une société marquée par le phénomène de la sécularisation, il faut avoir des intentions claires et une volonté ferme, qui puisent directement

aux vraies sources de l'Évangile. Plus le monde se déchristianise, plus il est en proie à l'incertitude ou à l'indifférence, et plus il a besoin de voir dans la personne des prêtres cette foi radicale qui est comme un phare dans la nuit ou comme un rocher auquel s'accrocher », a déclaré le pape, reprenant des déclarations qu'il avait faites lors de sa première rencontre avec le séminaire Saint Pie X, en 1984.

L'Église nous rappelle que nous ne pouvons pas arriver à la « pleine contemplation du visage du Seigneur uniquement par nos propres forces, mais en laissant la grâce nous prendre par la main. Seule l'expérience du silence et de la prière peut offrir l'horizon adéquat pour faire mûrir et se développer la connaissance plus vraie, ardente et cohérente du mystère » de Jésus, fait homme par amour.

« Le séminaire doit être le lieu du silence et la maison de la prière, où le Seigneur rassemble encore les siens dans un lieu à l'écart, pour vivre une intense expérience de rencontre et de contemplation. Il veut ainsi les préparer à devenir les maîtres de la foi, les éducateurs du Peuple de Dieu dans la foi, à proclamer avec autorité la Parole de Dieu, à rassembler le Peuple de Dieu qui était dispersé et à le nourrir avec les Sacrements, signes efficaces de l'action du Christ, à le conduire sur le chemin du salut et à le garder dans l'unité. »

Par ailleurs, dans un message adressé au pro-pénitencier majeur de l'Église catholique, l'archevêque italien Luigi de Magistris, à l'occasion d'un cours donné par la *Pénitencerie Apostolique* à de jeunes prêtres et séminaristes sur le *foro interno*, c'est-à-dire les questions de conscience, le pape a rappelé l'importance de la confession fréquente.

Dans son message, le pape propose le sacrement de pénitence

non seulement comme instrument destiné à "détruire le péché" mais aussi comme « un précieux exercice de vertu, d'expiation, d'école de spiritualité irremplaçable ».

« On ne peut atteindre la sainteté, surtout la sainteté sacerdotale, a-t-il expliqué, qu'à travers le recours habituel, humble et confiant au sacrement de pénitence, vu comme un véhicule de grâce, indispensable lorsque la grâce a été malheureusement perdue à cause du péché mortel, et privilégié lorsqu'il n'y a pas eu de péché mortel ».

Le pape poursuit en expliquant que la confession est « le sacrement des vivants<sup>1</sup> qui fait non seulement grandir la grâce mais corrobore la vertu et aide à atténuer les tendances héritées à cause du péché originel et aggravées par les péchés personnels ». (Source : *Zenit*)

### Second tableau

Il s'agit de quelques notes prises par un jeune homme ayant passé trois ans au séminaire inter-diocésain d'Orléans lequel regroupe des séminaristes provenant de sept diocèses, dont trois archidiocèses et de plusieurs congrégations. Ce séminaire compte actuellement 18 séminaristes. Les faits constatés sont quasiment contemporains puisqu'ils se sont déroulés durant les années 1998 à 2001.

« Ma décision de quitter le monde et d'entrer au séminaire ne fut pas chose aisée. C'est pourquoi, une fois le pas réalisé, je m'attendais à être soutenu dans ma résolution par l'institution qui m'accueillait pour me former. Je rentrais au séminaire pour devenir prêtre, je m'attendais à ce que tout dans la formation proposée nous ferait prendre conscience de



ce qu'est le prêtre, et ce d'autant plus que, venant du monde, je n'en avais qu'une compréhension peu précise.

Ma première question fut : Qui sont les prêtres ? Où sont-ils ? Ni col romain, ni clergyman, ni même le petit pin's en forme de croix. Certes, détails extérieurs que tout cela, mais qui ne militaient pas en faveur d'une prise de conscience sacerdotale. Et de fait, l'atmosphère générale était bien à l'opposé d'une atmosphère religieuse.

On lit dans l'évangile comment Notre Seigneur emmena un jour ses apôtres à l'écart, pour se refaire spirituellement. J'imaginai que le séminaire était un peu cela. En réalité, c'était l'inverse. Le monde avait pénétré dans le séminaire, et les séminaristes, qui entraient et sortaient dans cette maison, ne se distinguaient en rien d'étudiants de faculté.

On dit que le premier contact est souvent déterminant. Je me souviendrai toujours des premières Vêpres auxquelles j'ai assisté ; comment les séminaristes sont entrés tel un troupeau de moutons dans cette chapelle, sans révérence aucune pour la présence eucharistique, l'un en T-shirt, l'autre en bermuda, et les deux seront ordonnés diacre à la fin de l'année. Tout cela augurait de la suite, c'est-à-dire d'une liturgie – pour autant qu'on puisse désigner ainsi une cacophonie si peu organisée – plutôt désastreuse. Dans ma naïveté juvénile, je pensais qu'une maison de formation religieuse avait une règle, et qui dit règle, dit régularité. Rien de cela. La présence aux offices de communauté n'était pas obligatoire ; certains jours, des psaumes étaient supprimés afin d'écourter l'office ; la messe du jeudi était dite "fourrée" (Hymne et Magnificat inclus dans la messe faisaient que les vêpres étaient ainsi dites). La vie de prière était à la hauteur de tout cela, c'est-à-dire inexistante. Jamais d'oraison, ni de chapelet en commun. On m'ap-

pelait "la vieille italienne" parce que je disais en privé le chapelet, la "prière des pédés".

Que dire des messes ? Nous étions là pour apprendre à la dire dignement. On nous apprenait à dire non pas LA messe, mais chacun SA messe. C'était donc à chaque fois un spectacle, où les acteurs n'étaient pas forcément de bon goût. Chaque homélie commençait par un brin d'humour et se terminait sur une note des participants ; le style général de la liturgie était une adaptation à la Taizé avec chants charismatiques ; plus on lève les bras et on tape dans les mains, plus l'Esprit-Saint est censé descendre.

Le mobilier liturgique de la chapelle a été l'occasion de me poser la question de la présence du Christ en ce saint lieu. On me répondit sérieusement que le Christ se trouve dans l'ambon pendant la liturgie de la parole, puis Il passe dans l'autel pendant la liturgie eucharistique et à la fin de celle-ci va dans le tabernacle... Avec un jeu de saute-mouton pareil, il n'y a aucun problè-

me à faire une inclination devant l'autel et donc à tourner son postérieur vers la réserve eucharistique, puisque le Christ n'y est plus ou n'y est pas encore, ou y sera peut-être... et puis, pourquoi tant de questions !

Ne pouvant prendre goût à la liturgie, je pensais qu'on me donnerait l'amour de l'Eglise. Mais du pape, on n'en parlait que négativement, avec dédain et irrespect. J'ai constaté que dans la Fraternité Saint-Pie X, on prie pour le pape. Au séminaire d'Orléans, on se moque du pape. Des plaisanteries de mauvais goût circulaient régulièrement. Ainsi, à chaque repas auquel un met gélatineux nous était servi, un séminariste faisait trembler le plat en disant : "Tiens, le pape nous rend visite".

L'arrivée du cardinal Lustiger pour présider une de nos messes fut considérée par l'assistance comme la pire épreuve. Le jour venu, tous les détracteurs étaient devenus les caniches de son éminence. Cette messe se termina par une "hola" une fois que le cardinal fût



Le Mercredi des cendres de cette année, le cardinal Sterzinski, évêque de Berlin, s'est fait imposer les cendres par l'"évêque" protestant Wolfgang Huber



sorti, et ce par les plus jeunes dans le sacerdoce.

La formation à la vie spirituelle était tout simplement impossible. De la confession, on ne nous en parlait qu'avec dédain. J'ai réussi à forcer une fois mon père spirituel à m'entendre en confession ; pour ce, je l'ai invité dans ma chambre où j'avais installé un semblant de confessionnal.

Enfin, on pourrait s'étendre longuement sur l'esprit collégien qui règne dans ce séminaire et qui y empêche les bonnes volontés à vouloir goûter d'un peu de recueillement. Le téléphone présent dans toutes les chambres donnaient aux séminaristes maintes occasions de s'amuser, surtout la nuit. Et le reste. »

<sup>1</sup> « Ces deux sacrements, c'est-à-dire le Baptême et la Pénitence, s'appellent sacrements des morts, parce qu'ils sont établis principalement pour rendre aux âmes mortes par le péché, la vie de la grâce. » (Extrait du Catéchisme de saint Pie X)

## Réflexion

### Et si nous étions tous des terroristes ?

Aux Etats-Unis, il y eut un "avant le 11 septembre" et il y a un "après le 11 septembre". Cette date fatidique est marquée non seulement dans un reste de béton, mais dans la chair et surtout dans la psychologie des Américains. Les attentats ont engendré une véritable psychose, entretenue pendant des semaines par la "guerre de l'anthracyte" (dont certains prétendent qu'elle fut l'œuvre du CIA).

En 1991, Bush père s'était levé après la guerre du Golf pour proposer la mise en place d'un gouver-

nement mondial. Dix ans plus tard, le fils annoncera une lutte mondiale contre le terrorisme. Les étapes se succèdent, de décennie en décennie.

Ces jours-ci, les éditions Carnot publient le livre *Leffroyable imposture*, de Thierry Meyssan (Président du réseau Voltaire, secrétaire national du Parti radical de gauche). Selon cet ouvrage, aucun avion ne serait tombé le 11 septembre sur le Pentagone et l'ensemble de la version officielle américaine sur les attentats serait fantaisiste. Une thèse particulièrement bien étayée. Nous ne prendrons pas parti dans cette affaire, et cela importe peu en fin de compte. Car, ce qui est déterminant pour l'avenir est l'usage que feront les leader américains des attentats plus que d'identifier les véritables auteurs. Dans ce cadre, il est vrai que la course autour du monde pour saisir un Ben Laden relève plus du Hollywood de mauvais goût – donnant de l'eau au moulin d'un Meyssan – plutôt qu'une recherche sérieuse d'un homme que le FBI aurait pu avoir trouvé depuis belle lurette.

Qu'y a-t-il de changé depuis le 11 septembre ? Pourquoi le monde n'est-il plus comme avant ? C'est que depuis ce jour, il est devenu perceptible et évident que le terrorisme peut se cacher partout, dans un mauvais musulman comme dans un bon chrétien. De l'Afghanistan jusqu'en Grande-Bretagne, de Rammallah jusqu'en France, des pays de l'"axe du Mal" jusqu'aux Etats-Unis mêmes, partout peuvent se trouver des ennemis de l'Humanité, suppôts de Satan, qui conspirent contre le monde occidental. Et nul ne peut en être épargné : une enveloppe que l'on reçoit et qui vous explose dans les mains ou vous contamine, un voyage en transports urbains durant lequel vous avez le malheur de vous trouver dans le wagon d'un kamikaze, tout est possible. Chaque être humain est potentiellement exposé à

tout moment aux plus grands dangers. On comprend mieux ainsi, les nobles et purs sentiments d'un Sharon ou d'un Bush, partis en croisade contre le terrorisme.

Cette psychose en profite à tout le monde. Je ne parle pas là de l'honnête homme de la rue, quantité négligeable ; je parle de ceux qui tiennent en main les rênes de ce monde.

L'ONU, par exemple, devient de plus en plus tentaculaire pour imposer à tous les pays les règles de "contrôle de la population", entendez qu'elle impose universellement la légalisation de l'avortement et des moyens contraceptifs. Et d'ailleurs, vous êtes contre l'avortement et l'homosexualité ? Vous êtes un terroriste, sans doute sans le savoir. La Cour Internationale des Crimes (ICC) se met actuellement en place ; déjà 55 pays sur les 60 requis l'ont ratifiée. Les lobbies féministes et homosexuels internationaux ont fait pression sur les Nations Unies afin que l'interdiction de l'avortement et de l'homosexualité figurent parmi les crimes punissables par l'ICC...

La confusion des idées, des notions et des mots fait partie de la stratégie du nouveau maître du monde. Elle lui permet de disqualifier des pans entiers de l'humanité, sans user de mitraillettes. C'est la guerre propre, sans même devoir recourir aux "frappes chirurgicales". Pour cela, il suffit de décréter qui sont les terroristes. Jusqu'au 11 septembre, ils faisaient du *high-jacking*, demain, ce seront peut-être ceux qui feront de la résistance au *Nouvel Ordre Mondial*.

Et si nous étions tous des terroristes ?

